

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2016

Le 5 janvier 2016, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le 11 janvier 2016 à 20 h 30, en Conseil ordinaire.

L'an deux mil seize, le 11 janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal de VILLERS ALLERAND étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Wily DUBOS, Maire.

- **Etaient présents** : Wily DUBOS Maire, , Estelle COURTEIX, Olivier BAN, Jean-Pierre BERTHELOT, Jean-Marie CHAPPELLET, Jean-Pierre COCQUELET, Didier De AMORIN, Clément GOELDEL, Bernard JACQUINET, Françoise PARANT, Bernard WEILER.

- **Absents excusés** :

Hubert FOURNET

Catherine CORDIER ayant donné pouvoir à Bernard JACQUINET

11 présents + 1 pouvoir

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATIONS :

01/2016 : Autorisation au Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR pour la construction d'ateliers municipaux,

02/2016 : Autorisation au Maire à solliciter une subvention auprès du Département pour la construction d'ateliers municipaux,

03/2016 : Autorisation au Maire à solliciter une subvention auprès du Fonds National de Prévention de la CNRACL pour la mise en œuvre de la démarche de prévention des risques professionnels,

04/2016 : Mise en œuvre de l'entretien professionnel

05/2016 : Prise en charge par la commune de la rénovation du court couvert du tennis et remboursement par le club de tennis,

INFORMATIONS DIVERSES

- Lettre ouverte de l'Association Syndicale « Résidence LA FORET » pour la prise en charge partielle par la commune de la réfection de l'allée Pierre Hans.

Le Maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal de signer le procès-verbal du 7 décembre 2015. Aucune correction ni modification ne sont apportées.

Estelle COURTEIX est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Le Maire informe l'Assemblée que le village accueille une centenaire, Madame Lucienne PARANT. Le Conseil Municipal lui souhaite encore de nombreux anniversaires et une belle sanré.

01/2016: Autorisation au Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR pour la construction d'ateliers municipaux.

Jean-Pierre Cocquelet présente le projet et son mode de financement pour un montant total de 152 326 euros HT.

L'atelier actuel situé au centre de notre commune n'est pas conforme aux règles d'hygiène et de sécurité. Nous avons envisagé en un temps d'y faire des travaux, mais y avons renoncé compte tenu de sa surface trop petite, eu égard aux matériels dont nous disposons; d'autre part le coût de la mise aux normes serait voisin de celui que nous présentons dans le dossier ci-joint.

Compte tenu de l'insalubrité de ce bâtiment nous souhaitons que l'État accorde une priorité à notre demande.

Le maire demande qu'il soit autorisé à présenter à l'Etat au titre de la DETR un dossier dans lequel il sollicite pour la commune un montant de subvention de 60 930 euros HT

L'autofinancement serait alors de 91 396 euros dont un crédit à court terme de 30 160 euros et un autofinancement de 305 euros.

POUR : 11 CONTRE : 1

ACCEPTÉ À LA MAJORITÉ

02/2016 : Autorisation au Maire à solliciter une subvention auprès du Département pour la construction d'ateliers municipaux.

Le maire demande qu'il soit autorisé à présenter au Conseil Départemental un dossier dans lequel il sollicite pour la commune un montant de subvention de 22 680 euros soit 60% du coût HT limité à 150 000 euros.

L'autofinancement serait alors de 129 353 euros dont un crédit à court terme de 30 160 euros et un autofinancement de 305 euros.

POUR : 11 CONTRE : 1

ACCEPTÉ À LA MAJORITÉ

03/2016 : Autorisation au Maire à solliciter une subvention auprès du Fonds National de Prévention de la CNRACL pour la mise en œuvre de la démarche de prévention des risques professionnels

Nous avons voté pour être assistés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Marne pour une démarche de prévention des risques professionnels.

Le préventeur interviendra pour nous accompagner. Le coût de son intervention 1 026 euros TTC pour 3 jours de travail

Le Maire demande à être autorisé à solliciter une subvention auprès du fond national de prévention de la CNARL.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2

ACCEPTÉ À LA MAJORITÉ

04/2016 : Mise en œuvre de l'entretien professionnel

Le Maire explique à l'assemblée que l'entretien professionnel est rendu obligatoire pour l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux, en lieu et place de la notation. Réalisée par le supérieur hiérarchique direct l'entretien s'appliquera obligatoirement pour l'évaluation des activités postérieures au 1^{er} janvier 2016. Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'autoriser le maire à mettre en œuvre les entretiens professionnels

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 3

ACCEPTÉ À LA MAJORITÉ

05/2016 : Prise en charge par la commune de la rénovation du court couvert du tennis et remboursement par le club de tennis,

Le tennis club demande au conseil d'approuver que la société STTS effectue des travaux de rénovation du court de tennis pour un montant de 19 752 euros TTC.

La trésorerie de Verzy ayant validé cette procédure, les locaux du tennis-club appartenant à la Commune, le Tennis Club verra ses prochains loyers augmentés du montant des travaux hors taxe.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ

INFORMATIONS DIVERSES

1 Le Maire fait lecture de la Lettre ouverte de l'Association Syndicale « Résidence LA FORET » pour la prise en charge partielle par la commune de la réfection de l'allée Pierre Hans dont l'Association est propriétaire.

- Après exposé des faits et intervention de Clément GOEDEL, le conseil décide de ne pas répondre positivement à l'association syndicale « Résidence La Forêt ». (Une voix contre cette décision et 11 voix pour)
- Cette question générale sera mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission urbanisme et patrimoine.

2 Le Maire demande au Conseil son soutien dans les procédures engagées par la Mairie à l'encontre de SCI le Vignoble SF-Prom.

En avril 2015 la commune a gagné devant la Cour d'Appel de Reims le procès contre M Salahdine SF-PROM. Il a été condamné :

-sur l'action publique à 25 000 euros et sa Société SF PROM a 100 000 euros d'amende

-sur l'action civile à 1euro en réparation de son préjudice moral, 3 644 euros en réparation de son préjudice matériel, 3 000 euros par application de l'article 471-1 de code de procédure pénale.

Il a fait un pourvoi en cassation. Nous avons reçu de l'avocat maître Luc Thaler avocat à la cour de cassation, le mémoire ampliatif de SCI le Vignoble-SF Prom.

Il nous appartient désormais de prendre la décision de présenter ou non un mémoire de défense. La cour de cassation étudiera le mémoire ampliatif de SF Prom et F. Salahdine ainsi que celui du ministère public. Doit-il y avoir en face notre mémoire de défense ?

Nous avons demandé avis à nos avocats.

Ils nous disent catégoriquement qu'il est impossible d'être défaillant dans la procédure qui suit son cours devant la Cour de Cassation. Choisir une telle position constituerait une faute lourde susceptible d'entraîner la responsabilité de ceux qui choisiraient l'abstention.

Cependant certains d'entre nous s'interrogent toujours sur l'opportunité d'une telle démarche qui va couter au moins 4

000 euros, plus les frais d'avocats, à la commune. Ceci nous entraine dans un nouveau combat gagnant ou non.

Monsieur Le Maire laisse Bernard Weiler exposer ses arguments.

Suite au débat, le Conseil s'engage (8 pour et 4 abstentions) pour l'établissement d'un mémoire de Défense qui permettra à la commune de se défendre en Cour de Cassation.

QUESTIONS DIVERSES

- Françoise Parant prend la parole et demande des précisions quant à l'utilisation du nouveau pick-up par les employés communaux. Jean-Pierre Berthelot admet qu'ils ne s'en servent pas comme prévu. Ils refusent, sous n'importe quel prétexte, de travailler séparément et n'utilisent donc actuellement qu'un véhicule. Le conseil qui a de nombreuses observations des contribuables, ne comprend pas leur attitude et leur comportement. A l'unanimité le conseil demande à monsieur le Maire de mettre tout en œuvre pour que les instructions données, soit par lui soit par Jean-Pierre Berthelot soient exécutées, faute de quoi de nouvelles mesures devront être prises. Monsieur le Maire précise que des courriers recommandés ont déjà été envoyés.
- Françoise Parant demande également le coût exact de la prestation de la société AMI pour la tonte des pelouses communales. La prestation AMI a coûté moins chère que celle de l'année précédente pour ce qui est de l'épareuse de monsieur Turible.
- Bernard Jacquinet propose une réunion de la commission Urbanisme et Patrimoine en vue de l'élaboration du budget le vendredi 29 janvier 2016 à 18h30.
- Françoise Parant reprend la parole pour faire remarquer que de la terre a été déversée sur le chemin de vigne à proximité du hangar Prévôt (ex Marcel Stroebel), le rendant impraticable.
- Future réunion du PLU le jeudi 28 janvier 2016 à 18h00 à la mairie.

Plus personne ne souhaitant la parole, la séance est levée à 22 h 05